

PUBLIC CIBLE

Assistant.e Maternel.le ayant obtenu.e un agrément du Conseil Départemental.
Professionnel.le de la petite enfance ayant présenté.e l'EP1 et l'EP3 du CAP AEPE

PRÉREQUIS

Avoir un diplôme de l'Education nationale, pour être dispensé des Enseignements Généraux.

OBJECTIFS DÉTERMINÉS

Savoirs et savoir-faire : être capable de / d'

- Présenter l'épreuve de certification EP2 ;
- Être un professionnel de la petite enfance formé et qualifié ;
- **Se former tout en travaillant ;**
- **Améliorer en continue sa pratique professionnelle ;**
- Travailler en équipe ;
- **Possibilité du renouvellement de l'agrément pour 10 ans.**

CONTENUS – PROGRESSION PÉDAGOGIQUE (maquette au verso)

La formation est proposée en 100% distanciel.

L'assistant.e maternel.le peut travailler à son rythme et selon son emploi du temps tout en accueillant des enfants à son domicile.

Découpage séquentiel et succession des thèmes abordés en synchrone et asynchrone : Apports théoriques, Apports professionnels.

La formation est présentée en 8 séquences de formation d'une heure chacune. A la fin de chaque séquence des travaux sont demandés pour la valider.

Un temps de regroupement en synchrone avec un formateur de la discipline est mis en place pour un accompagnement collectif un lundi par mois.

ENCADREMENT

Intervenants : Professionnels de la petite enfance qualifiés, des formateurs spécialistes dans leur discipline.

Formateurs : Accompagnement individuel, collectif, corrections des écrits professionnels en synchrone.

Compétences techniques, professionnelles, pédagogiques : démarches pédagogiques réflexives à partir de situations professionnelles, **analyse de la pratique.**

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Classes virtuelles.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Suivi de l'exécution physique : feuilles de présence (émargements à distance)

Planning d'intervention : 1 séance de 2h /mois en synchrone.

Évaluation à chaud qui permet d'apprécier l'atteinte par les participants des objectifs de la formation en synchrone.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Validation par diplôme.

Tests réguliers des connaissances en asynchrone.

Attestation de réussite

Diplôme préparé : 33 – CAP
Code du diplôme : 50033205
Code RNCP : 28048

Durée de formation : 7 mois
35 heures de formation théorique en
100% distanciel
35 heures de formation dans une
structure collective selon les régions

Dates de formation
Date de début de formation :
03/11/2025
Date de fin de formation : 11/05/2026

Convention de stage réalisée par
le centre de formation

Lieu de formation à distance en
synchrone et asynchrone

Lieux d'intervention en stage
Établissements d'Accueil du Jeune
Enfant (AEJE) : Multi accueil,
crèches collectives, haltes
garderies, jardins d'enfants ou
autres ; Structures d'accueil
spécialisé des jeunes enfants ;
École maternelle

Coût de la formation
525 €

Financement CPF

Contact
Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi 9h et
12h30 par
téléphone : 02 40 84 29 84
ou par e-mail : aepe@arifts.fr

Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

Assistant.e Maternel.le UP2 – 100% distanciel



Fiche métier – Programme de formation

MODULE ET SEQUENCES DE FORMATION

(Les séquences déclinées ci-dessous peuvent être amenées à évoluer sensiblement en fonction de nouveaux besoins)

DUREE TOTALE DE LA FORMATION EN SYNCHRONE ET ASYNCHRONE 70 heures

BLOC 2 - UP2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

UP2 - B1.1 Etablir une relation privilégiée et sécurisante pour l'enfant 10,50h

UP2 - B1.2 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de 7h

cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

UP2 - B1.3 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 10.5h

UP2 - B1.4 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux 7h

en école maternelle

35h

PFMP – PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL EN STRUCTURE COLLECTIVE – voir selon les régions

35h

BLOC2/UP2 :

Exercer son activité en accueil collectif
Unité spécifique qui permet de
comprendre l'accueil de l'enfant en
structure collective.

Les contenus théoriques sont :

L'école maternelle.

Les structures petite enfance.

La réglementation des structures.

Les projets.

Le travail d'équipe.

L'encadrement des activités.

L'entretien des locaux...

ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr